

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/47

Séance du 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un du mois de septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| Date de convocation : | 15 septembre 2023 |
| Nombre de Membres en exercice : | 18 |
| Nombre de Membres présents : | 15 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 18 |
| Votes Pour : | 18 |
| Vote Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, LABONNE-NOLLET Laurie, DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEUIL Georges, BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel, MARTINOT Noémie, MUNCH Armelle, MATHUS Véronique, BENCADI Karim.

Procuration : M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian, Mme DELANGLE Sylvie à M. LAROCHE Daniel et Mme MORIN-DESMURS Michèle à M. BERDAGUE Patrick

Absents excusés :

Le secrétariat a été assuré par : M. DELANGLE Sylvain

Objet : Vente de la propriété communale sise 19 rue du Château

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition, par acte sous seing-privé en date du 23 décembre 2021, d'une maison et d'un terrain sis au 19 rue du château, cadastrés AE 36 et 37.

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant notamment : que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des finances publiques de Saône-et-Loire en date du 21/09/2021 qui a fixé la valeur vénale libre du bien à 272 000€,

Considérant que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

-DECIDE la mise à la vente du bien sis 19 rue du château à La Clayette portant la désignation cadastrale AB 36 et 37, d'une superficie de 3035 m², pour la somme globale et forfaitaire de 300 000€.

-CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder aux visites et d'entrer en discussion avec les acquéreurs éventuels.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR

Le/La secrétaire de séance,